

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AOÛT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 22 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. LEROY Yvan, M. PERNIN David, M. CAVÉ Jean-Marie, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, M. GIUSTI Christophe.

Pouvoirs : M. BRANLE Olivier a donné pouvoir à M. FONDRILLE Jean-Pierre.

Absentes excusées : Mme Maud BEZIAN, Mme FOSSE Christine, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTÉ Delphine.

Madame Diane DECHELLE a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## TARIFS REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire expose que pour la rentrée scolaire 2019/2020, en application des clauses du marché, la Société SAGERE fournisseur des repas de la cantine prévoit une augmentation de ces tarifs de plus de 2%.

Au vue de cette augmentation, le maire demande si le tarif de l'année précédente peut-être maintenu sachant qu'il a été révisé pour l'année scolaire 2018/2019.

Après étude des différents tarifs appliqués depuis 2014 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif actuel du repas, soit 3.30€.

## REGLEMENT CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le règlement de la cantine du fait de la mise en place d'une facturation mensuelle et des différents modes de paiement mis à disposition des parents :

Ces règlements pourront être effectués :

- **Auprès des services de la mairie**
- **Directement à la trésorerie de Gisors**
- **Via Internet (Carte Bleue ou Prélèvement)**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide ce nouveau règlement.

## TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur Le Maire expose que le tarif actuel et les horaires de la garderie périscolaire.

Le matin : de 7h00 à 8h20 avec un forfait de 2.00 €. de 7h30 à 8h20 avec un forfait de 1.50 €.

Le soir : de 16h30 à 19h00 avec un tarif de 1.00 € la demi-heure.

Monsieur Le Maire demande si le tarif de l'année précédente est maintenu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif actuel de la garderie périscolaire.

## REGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le règlement de la garderie périscolaire du fait de la mise en place d'une facturation mensuelle et des différents modes de paiement mis à disposition des parents :

Ces règlements pourront être effectués :

- **Auprès des services de la mairie**
- **Directement à la trésorerie de Gisors**
- **Via Internet (Carte Bleue ou Prélèvement)**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide ce nouveau règlement.

### **MODIFICATION REGLEMENT SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire expose que le règlement de la salle des fêtes doit être modifié afin d'apporter des précisions sur les engagements des locataires et le paiement de la location.

Afin de tenir compte des directives de la trésorerie, il est demandé que le règlement soit effectué par chèque au nom du locataire.

L'utilisation de la salle des fêtes devant être réservée pour les habitants de la Commune pour un usage strictement personnel afin d'éviter la location déguisée pour le compte de tiers, une pénalité sera prévue dès lors qu'un habitant de la commune loue la salle pour des personnes autres que lui-même et ses ascendants/descendants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement actuel de la salle des fêtes.

### **TRAVAUX DE REMPLACEMENT FENETRES APPARTEMENT PLACE ST PIERRE**

Monsieur Le Maire expose que les fenêtres de l'appartement 6 Place St Pierre ont besoin d'être rénovées.

A cet effet, 3 devis ont été demandés aux entreprises :

- Adéquate Fermeture
- Etablissements Letellier
- Fenêtres ++

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la Société Adéquate Fermeture pour un montant total de 2 657.52€ H.T. soit 3 189.02€ T.T.C.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PRESENTÉE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR PRESTATIONS INFORMATIQUES**

Monsieur Le Maire expose que nous avons reçu un courrier de la Communauté de Communes du Vexin Normand en date du 24 juillet 2019 proposant à la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour un marché de prestations et matériels informatiques.

Ce marché comprendra 2 lots :

- 1<sup>er</sup> lot : les prestations d'assistance et de maintenance.
- 2<sup>ème</sup> lot : la fourniture et l'installation de matériels informatiques.

Les communes ayant adhérees n'auront plus la possibilité de se retirer du groupement de commande pendant toute la durée du marché.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, refuse l'adhésion.

### **ACHAT TONDEUSE**

Le Conseil devait se prononcer sur l'acquisition d'une tondeuse, le matériel proposé n'étant pas homologué, se pose la question de l'utilisation et de l'assurance de ce matériel.

L'assureur de la commune devant communiquer des éléments complémentaires sur la possibilité d'assurer ce matériel.

Le conseil décide, à l'unanimité, de reporter l'achat.

La séance est levée à 21h30.